COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4 DÉCOUVRIR ET PROTÉGER

La Sologne, un patrimoine reconnu et protégé

Les caractéristiques paysagères et architecturales de la Sologne

De grands massifs forestiers

De multiples étangs

Etang de Ménestreau-en-Villette © auddicé

Des clairières ponctuelles offrant un paysage plus ouvert

Des chemins

Des châteaux et domaines

Domaine du Ciran © Domaine du Ciran

Des portails majestueux

Des entrées majestueuses

Une utilisation de briques locales dans les constructions

Un riche patrimoine vernaculaire à valoriser

Fontaines et puits

Four à briques

Lavoir

Habitat rural

Trame Verte et Bleue

Son objectif est d'assurer une continuité entre les grands ensembles naturels pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

Une trame verte et bleue se compose de :

- **R** Réservoirs de biodiversité > lieux où se concentre une grande biodiversité.
- Corridors écologiques > liaisons permettant des connexions entre des réservoirs de biodiversité.

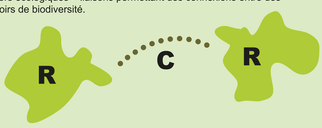

Afin de favoriser le développement de la biodiversité, le PLUi s'appuie sur la trame verte et bleue identifiée à travers le schéma régional de cohérence écologique. Ainsi, il délimite des secteurs à protéger.

Schéma régional de cohérence écologique

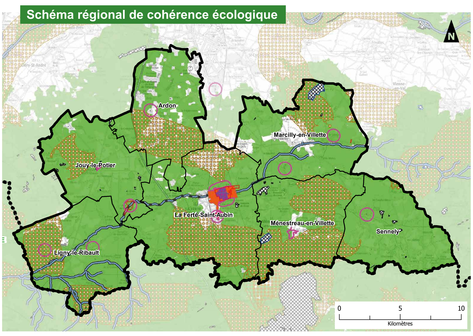

- Communauté de Communes des Portes de Sologne
- Limites communales
- Limites départementales
- Cours d'eau classés liste 1 Loire-Bretagne
- Cours d'eau classés liste 1 Seine-Normandie
- Cours d'eau classés liste 2 Loire-Bretagne
- Cours d'eau classés liste 2 Seine-Normandie
- Tronçons complémentaires
- Corridors interrégionaux
- Réservoirs de biodiversité
- Zones de corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques potentiels à préserver
- Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Sites classés
- Sites Inscrits
- Immeubles classés ou inscrits
- Périmètre de protection aux abords des monuments historiques
- Site patrimonial remarquable de la Ferté-Saint-Aubin

Les Espaces Naturels Protégés sur le territoire

2 Sites NATURA 2000
(zone de conservation spéciale et zone de protection spéciale)

Le réseau NATURA 2000 vise à assurer la survie de la flore et de la faune sauvage et des habitats, à forts enjeux de conservation en Europe.

Afin de préserver ces deux sites NATURA 2000, il faudra veiller au choix d'aménagements adaptés pour éviter de nuire à la conservation des habitats et des espèces au sein du territoire.

7 ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique pour la région.

L'objectif des ZNIEFF est de préserver les milieux naturels et la biodiversité de la région.

1 ENS

Les Espaces Naturels Sensibles sont des outils de protection des espaces naturels. Cette protection est assurée par les départements par l'acquisition foncière des espaces (droit de préemption) ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

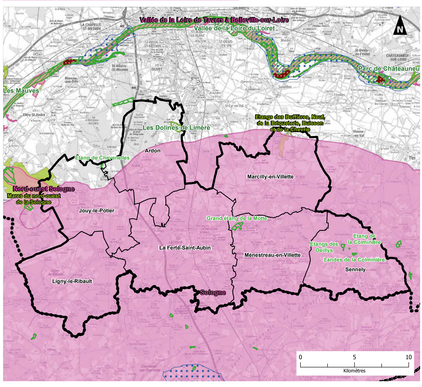

- Communauté de Communes des Portes de Sologne
- Limites communales
- Limites départementales
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- Arrêté de Protection de Biotope
- Réserve Naturelle Nationale
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Zone de Protection Spéciale (NATURA 2000)
- Zone Spéciale de Conservation (NATURA 2000)

Exemple d'espèces emblématiques de la zone spéciale de conservation « Sologne » , Natura 2000

Loutre d'Europe (Lutra lutra) - © IEA

Cistude d'Europe (Emys orbicularis) - © IEA

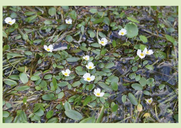

Flûteau nageant (Luronium natans) - © IEA

Des risques à prendre en considération

- Inondation
- Feu de forêt
- Mouvement de terrain
- Canalisation de gaz
- Industriel
- Nucléaire
- Transport de matières dangereuses

La Communauté de Communes est accompagnée par une équipe projet pluridisciplinaire

Pour le volet urbanisme

auddicé

Pour le volet environnement

INSTITUT d'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
Un lien entre biodiversité & aménagement